

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2023

SOUTENIR L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET SIMPLIFIER LA VIE ASSOCIATIVE (1601) -
(N° 1925)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 22

présenté par

M. Cordier, M. Taite, M. Kamardine, M. Bourdeaux, M. Bony, M. Di Filippo, Mme Corneloup,
Mme Genevard, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry, Mme Périgault, M. Brigand, M. Le Fur,
M. Descoeur, M. Dubois, Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes), M. Portier, M. Gosselin,
Mme Petex-Levet et Mme Serre

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.